



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01862

Numéro SIREN : 379 875 586

Nom ou dénomination : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS
FINANCIERES - SDPF

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2017 sous le numéro de dépôt 101078

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 06-10-2017

N° DE DEPOT : 2017R101078

N° GESTION : 2000B01862

N° SIREN : 379875586

DENOMINATION : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES - SDPF

ADRESSE : 4 RUE D ARGENSON 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 26-09-2017

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Société de Développement des Participations Financières S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 75.104 euros
RCS PARIS B 379 875 586
4 rue d'Argenson - 75008 PARIS

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017

A 9 heures 05, les actionnaires de la Société se sont réunis au 4 rue d'Argenson - 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ou leurs mandataires.

Monsieur Anthony CARLE, Président de la société, préside l'assemblée.

Monsieur Pierre CARLE et Madame Valérie CARLE, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs. Monsieur Pierre CARLE assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau ainsi constitué, qui constate :

que l'assemblée réunit plus de la moitié du capital social,
que celle-ci est régulièrement constituée, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président met alors à la disposition des actionnaires :

La feuille de présence ;
Un exemplaire des statuts de la société ;
Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Mandat à donner à un nouveau commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Patrick HAREL, démissionnaire ;
Mandat à donner à un nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Thierry THIBAUT DE MENONVILLE, démissionnaire ;
Pouvoirs à donner.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Considérant la connaissance prise au mois de septembre 2017 par la Société de la lettre en date du 15 mai 2017 de Monsieur Patrick HAREL portant démission de ses fonctions de commissaire au compte titulaire, pour raison de santé, l'assemblée générale en prend acte et décide de nommer la société BECOM AUDIT SARL, anciennement dénommée HCH ASSOCIES SARL, immatriculée au greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES sous le numéro 404.835.860, dont le siège social est sis 18 rue Saint-Vincent 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Considérant la connaissance prise au mois de septembre 2017 par la Société de la lettre en date du 15 mai 2017 de Monsieur Thierry THIBAUT DE MENONVILLE portant démission de ses fonctions de commissaire au compte suppléant, l'assemblée générale en prend acte et décide de nommer Madame Sophie JAMIN, SIRET n° 521 375 949, demeurant 2 résidence Le Clos Fleuri 78870 LE BAILLY, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 9 heures 20.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Anthony Carle Président	Pierre Carle Scrutateur Secrétaire de l'Assemblée	Valérie Carle Scrutatrice
		